

PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE DIPLÔMES DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Conseiller en investissement - Yoëts hashkaot
Gérant de portefeuille - Menahel tikim
Conseiller commercial en investissement - Meshavek hashkaot

Informations générales

Ministère en charge

Ministère des finances par le biais d'une administration indépendante :
[Reshut niyarot erech - Israel Security Authority ISA](#) (équivalent de l'autorité des marchés financiers en France – AMF).

Que dit la loi ?

Afin d'exercer en Israël, ces deux professions nécessitent un permis «rishayon», octroyé par la Reshut niyarot erech. Cependant dans la rubrique «Exercer dans le cadre de la loi sans permis» sont précisées les exceptions à la loi.

Qui peut exercer ?

Toute personne de 18 ans révolus ayant passé avec succès les examens de licence et ayant effectué un stage.

Quel diplôme est requis ?

Aucun diplôme n'est requis pour exercer.
 Cependant, un diplôme dans le domaine de l'économie, de la comptabilité, de la finance ou l'accumulation d'expérience à l'étranger peuvent permettre dans certaines conditions, d'une dispense d'une partie des examens et du stage. Cf rubrique Exemptions.

Exercer dans le cadre de la loi sans permis

La loi permet d'exercer sans permis les activités suivantes dans des conditions très précises :

- Gérer jusqu'à cinq clients par an
- Le conseil ou la gestion de portefeuille d'un client expérimenté «cashir»
- Les publications dans la presse
- Le conseil en investissement dans l'entreprise où l'on est employé et/ou aux membres de sa famille

L'exercice de la profession sans permis peut être une infraction à la loi, si elle n'est pas dans le cadre de ces exceptions. Si vous voulez travailler sans permis, il est fortement recommandé de consulter un avocat.

Il est important de préciser que seuls les métiers de conseiller en investissement ou gestionnaire de valeurs mobilières nécessitent un permis (par exemple les produits financiers d'assurance «polisat hisachon» et les caisses de retraite «koupot guemel» ne sont pas concernés).

Processus d'inscription

Inscription

La demande d'inscription ainsi que la demande d'exemption se fait en ligne sur le même formulaire 001 ☞ via Internet Explorer. [Cliquez ici](#) afin d'y accéder et de le remplir ou [ici via le site de la Reshut](#). Le formulaire comprend l'accès au paiement par carte de crédit. Le paiement de la demande d'inscription et d'exemption est validé lorsque le formulaire est rempli et envoyé. Sans paiement par carte de crédit et réception de la preuve après paiement, le formulaire ne sera ni reçu ni traité.

Il est recommandé de sauvegarder le formulaire en PDF et de l'imprimer.
 Au travers de l'inscription à l'examen votre dossier sera étudié par la Reshut niyarot erech qui décidera si vous pouvez bénéficier d'une dispense d'une partie des examens et du stage.

Liste des documents à envoyer

Une fois le formulaire rempli, vous devez envoyer votre dossier par la poste ou le déposer à l'entrée des bureaux de la Reshut :

Reshut Nyarot Erech
Mahleket Ashkaot – Maara'h Harishouï
22 Rehov Kanfei nesharim, Jerusalem 9546434

Documents à joindre au dossier :

Diplômes, relevés de notes des études universitaires, formations (qui ne sont pas dans le cadre universitaire), détails concernant votre expérience professionnelle, le double du formulaire et une copie de votre Téoudat Zéout.

L'ensemble des diplômes universitaires français sont reconnus par la Reshut. Cependant dans le cas contraire, vous devez joindre une attestation de reconnaissance du diplôme obtenu à l'étranger. La Reshut peut se charger de cette procédure et transmettre votre diplôme à l'université hébraïque de Jérusalem, pour la somme de 100 NIS. Cette vérification peut prendre quelques semaines.

Il n'est pas nécessaire de faire traduire les diplômes, mais uniquement d'envoyer une copie certifiée conforme par un avocat.

Garder un double des documents envoyés.

Déposer un dossier avant la Alyah

Il est possible de déposer un dossier avant la Alyah par le biais du formulaire d'inscription. Et ce, uniquement si vous pouvez inscrire l'adresse d'un proche en Israël et un numéro de carte bancaire israélienne (afin de régler les frais d'inscriptions).

Contact

On ne peut contacter le service compétant en la matière que par internet en [cliquant ici](#). Le formulaire est en hébreu mais vous pouvez vous exprimer en anglais.

Délais de réponse

Les réponses sont généralement données rapidement dans un délai de deux semaines. Elles sont envoyées à l'adresse du candidat et publiées dans l'espace personnel sur le site.

Examens

Doit-on passer un examen pour obtenir la licence d'exercice ?

Oui. Il faut tout d'abord passer trois examens de base :

- Economie
- Comptabilité
- Statistique et finance

Puis passer des examens dans les matières suivantes :

- Droit des valeurs mobilières «nyarot erech» et l'éthique professionnelle
- Examen professionnel A, portant sur les investissements «hashkaot», analyse de titres et d'instruments financiers

Les gérants de portefeuilles devront en plus passer l'examen :

- Examen professionnel B, portant sur la gestion de portefeuilles

Exemptions

Exemption des trois examens de base :

Les titulaires d'une licence reconnue par le ministère de l'Enseignement supérieur en France et en Israël dans le domaine de l'économie, de la comptabilité ou de la finance peuvent recevoir une dispense de ces examens.

La demande d'exemption se fait via le formulaire d'inscription 0015 cité plus haut.

La réponse est donnée en générale dans la semaine.

Exemption particulière :

Les candidats hautement diplômés ou ayant accumulé une large expérience à l'étranger peuvent dans certaines conditions bénéficier d'une dispense des examens professionnels A et B et du stage.

La demande d'exemptions particulières se fait via le formulaire:

[בקשה לפטור מטעמים מיוחדים](#). Votre dossier passera en commission spéciale qui décidera de donner ou refuser les exemptions. La réponse peut prendre plusieurs mois.

Les examens portant sur les lois sur les valeurs mobilières «nyarot erech» et éthique professionnelle sont obligatoires pour tous les candidats ; Aucune exemption ne peut être accordée pour ces matières.

Aménagement des conditions d'examens

Les nouveaux immigrants - jusqu'à 10 ans en Israël, bénéficient de 40 minutes supplémentaires pour chaque examen et sont autorisés à utiliser un dictionnaire hébreu-français. Pour recevoir ces exemptions, il faut envoyer une photocopie de la Téoudat olé où apparait la date d'Alyah et une photocopie de la carte d'identité.

De plus, il est possible de recevoir un service de traduction simultanée lors de l'examen.

Ce service est payant mais peut être partagé entre plusieurs candidats qui se présentent au même examen. Pour accéder à ce service, le candidat devra soumettre une demande via le site www.isaexams.co.il, dans la rubrique «Contactez-nous», et ce, au plus tard 30 jours avant l'examen.

Est-il possible de passer l'examen en tant que touriste ?

Oui.

Existe-t-il un cours de préparation ?

Il existe des cours de préparation privés en hébreu, par exemple :

[Site Limoudim Bélsrael](#)

[Site Michlalot](#)

[Site Ash-Limudim](#)

Red Blue Candle – Cours en Français

Si l'on est employé dans une banque celle-ci peut proposer à ses salariés de subventionner la formation.

Existe-t-il un cours de préparation à l'examen pris en charge par un ministère ?

A ce jour, aucun ministère ou administration ne propose des cours de préparation. Cependant, les nouveaux immigrants de moins de 10 ans en Israël peuvent bénéficier sous certaines conditions d'une subvention «Voucher». Vérifiez vos droits à ce sujet auprès du ministère de l'intégration.

Informations concernant les examens

[Site du ministère des finances](#)

[Exemples d'examens des années précédentes](#)

[Syllabus des examens](#)

[Site des examens Moa'h 10](#)

[Informations du ministère en anglais](#)

Comment faire appel si votre note ne vous satisfait pas ?

Une personne qui échoue à l'examen peut consulter sa copie depuis l'espace personnel sur le site en cliquant sur le lien «דף התשובות שלי» à côté de la note de l'examen.

Il est possible de déposer [une demande d'appel](#) à la note obtenue via [l'envoi d'un formulaire payant p-003](#) dans les 30 jours suivant la publication de la note.

Stage

Doit-on faire un stage ?

Oui sauf dans certains cas où l'on prouve une expérience professionnelle qui a été reconnue par la Reshut.

Le conseiller en investissement doit effectuer un stage de six mois.

Le gestionnaire en portefeuille doit effectuer un stage de neuf mois.

Le candidat ne pourra commencer le stage qu'après avoir réussi les examens de base ou reçu l'exemption et l'examen de droit des valeurs mobilières et de l'éthique professionnelle.

Comment s'inscrire au stage ?

Les candidats doivent soumettre un formulaire avant le début du stage et recevoir une approbation de la Reshut. Ne commencez pas un stage sans avoir reçu l'accord au préalable. Le candidat doit chercher par lui-même une société où il pourra effectuer son stage.

Il pourra s'adresser à un conseiller financier ou un gérant de portefeuille agréé par la Reshut pour engager un stagiaire. La Reshut doit aussi agréer le stage avant, pendant et après celui-ci.

[Cliquez ici pour plus de détails.](#)

Informations pratiques

Frais d'inscription

La redevance forfaitaire est payée au début du processus lorsque le candidat s'enregistre et remplit le formulaire et s'élève à 296 NIS.

Les frais d'examen et d'appel sont de 446 NIS par examen et appel.

Les frais d'inscription au stage sont de 296 NIS.

Il faut régler la redevance des examens pour lesquels on demande des exemptions (remboursé si on ne les obtient pas).

La redevance annuelle pour une personne titulaire d'une licence s'élève à 742 NIS.

Doit-on passer un examen de niveau d'hébreu ?

Non.

Tranches de salaire

Conseiller investissement dans la banque 7000-15000 shekels.

Liens et contacts

Liens utiles

Site du ministère des finances en hébreu www.isa.gov.il
Site du ministère des finances concernant les procédures à suivre
Site du ministère de l'intégration en français concernant ces métiers
Site du ministère des finances en français
Site du ministère des finances en anglais
Lien vers le site de l'agence juive dans votre domaine professionnel

L'association francophone qui vous aide dans votre démarche: [Qualita, Le hub emploi de Qualita](#)

L'ordre de la profession et réseaux professionnels

[Lishkat yoatsé hashkaot](#)
[Chambre de commerce – Igoud Ménahalé Hashkaot](#)

